



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par
Molo EMBALO

T : 01.57.02.60.36

F : 01.57.02.61.52

Mél : molo.embalo@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 20 juin 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
des établissements du second degré,
Mesdames et Messieurs les directeurs des centres
d'information et d'orientation,

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne,

Madame la cheffe du service académique d'information
et d'orientation

Circulaire n° 2019-061

Objet : saisie des demandes de suppléance des personnels enseignants, d'éducation, de documentation et des PsyEN

En prévision de la rentrée scolaire 2019, je souhaite vous sensibiliser sur les modalités de saisie de vos demandes de suppléance, notamment lorsqu'elles concernent des congés s'étendant sur deux années scolaires.

Je rappelle en effet que, pour des raisons techniques, le module « remplacements » de l'application EPP ne permet de traiter les demandes de suppléance que pour la période antérieure au début des vacances d'été. En conséquence, pour un congé débutant, par exemple, au troisième trimestre de l'année scolaire 2018-2019 et se terminant au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2019-2020, il vous appartient de formuler, outre la première demande de suppléance au titre de l'année scolaire 2018-2019, une seconde demande, pour la période comprise entre la rentrée 2019 et la fin du congé.

Vous voudrez bien saisir ces « secondes demandes » ainsi que les nouvelles demandes de suppléance au titre de l'année scolaire 2019-2020 **à partir du lundi 24 juin 2019, en utilisant le module SUPPLE** accessible par le portail intranet de l'académie (ARENA) ou le cartable en ligne.

En attirant votre attention sur l'importance de ces saisies qui permettront à mes services d'évaluer les besoins de suppléance pour la rentrée 2019 et de les satisfaire le plus tôt possible, je vous annonce qu'une prochaine circulaire vous informera du dispositif spécifique qui sera mis en place pour assurer les dernières affectations sur les postes restés vacants en établissement ainsi que les premières suppléances.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Julien MOISSETTE